

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #757-79-24 afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone R-2-243

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	6 mai 2024
Dépôt	6 mai 2024
Adoption du premier projet	6 mai 2024
Consultation publique	20 juin 2024
Adoption du second projet	8 juillet 2024
Avis public de participation à un référendum	17 juillet 2024
Adoption du règlement	3 septembre 2024
Réception du certificat de conformité de la MRC	9 octobre 2024
Avis de promulgation	21 octobre 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 21° JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.

Caroline Aubertin

Directrice générale et greffière-trésorière